

224C0037
FR0013185857-FS0014

9 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ABEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2024, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2024, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement¹, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir indirectement 375 722 actions ABEO représentant 671 102 de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement	375 722	4,98	671 102	4,99
Total EPIC Bpifrance	375 722	4,98	671 102	4,99

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société ABEO.

A cette occasion, Bpifrance Investissement a franchi individuellement en baisse le même seuil.

¹ Agissant en qualité de société de gestion du fonds France Investissement Croissance 5 (FIC 5) et contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 7 543 305 actions représentant 13 422 740 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.